EST-IL PERMIS POUR LE PRÉDICATEUR DE SE RENDRE DANS LES PAYS MÉCRÉANTS POUR APPELER À ALLAH ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Prédication



Est-il permis pour le prédicateur de se rendre dans les pays mécréants pour appeler à Allah ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Question :
Quel est le jugement du fait que le prédicateur musulman se rende dans un pays où il y a beaucoup d'innovations, de superstitions et d'association afin d'appeler à Allah et de corriger les compréhensions ?

Réponse :

S'il a de la science et qu'il va dans les pays de mécréance ou d'innovations afin d'appeler à Allah, il est alors récompensé. Allah (جل وعلا) a dit :

وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلاً مِمَّنْ دَعَا إِلَى اللَّهِ وَعَمِلَ صَالِحاً

« Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah et fait bonne œuvre. » [fussilat, 33]

Par conséquent, s'il va dans les pays de mécréance et les appelle à Allah, ou dans les pays des gens de l'innovation, et qu'il ne craint pas cela pour sa personne, il est alors récompensé inchaAllah et sur un bien immense. Mais s'il y a un danger, il ne va pas chez eux.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com